

COMMUNE DE LA CALAMINE – SERVICE DES FINANCES

Demande de subside pour l' année 2025

A déposer auprès de l'administration communale avant le 31 mars 2025

Rue de l'Église 31 - c/o Service des Finances - 4720 La Calamine

Tel: +32 87 63 98 07/ E-Mail: luca.samadello@kelmis.be

INFORMATIONS PRINCIPALES DU CLUB/DE L'ASSOCIATION			
Nom:			
Siège social:			
E-Mail:			
IBAN:		Titulaire du compte:	

PRÉSIDENT		SECRETAIRE		TRÉSORIER	
Name:		Name:		Name:	
Vorname:		Vorname:		Vorname:	
ADRESSE		ADRESSE		ADRESSE	
Rue:		Rue:		Rue:	
N°:		N°:		N°:	
Code post:		Code post:		Code post:	
E-Mail:		E-Mail:		E-Mail:	
Téléphone:		Téléphone:		Téléphone:	

MEMBRES		
	sans handicap	avec handicap
Nombre de membres actifs âgés d'au moins 18 ans au 31.12.2024:		
Nombre de membres actifs âgés de moins de 18 ans au 31.12. 2024:		
Nombre de membres inactifs:		

RÉSULTAT DE L'ANNÉE 2024			
Recettes:	Dépenses:		
Subside:	Commune:	Province:	Autres:
Ce décompte comprend-il toutes les recettes/dépenses de l'association ?			Oui Non

DES FESTIVITÉS PARTICULIÈRES SONT-ELLES PRÉVUES EN 2025 ?

COMMUNE DE LA CALAMINE – SERVICE DES FINANCES

Demande de subside pour l' année 2025

A déposer auprès de l'administration communale avant le 31 mars 2025

Rue de l'Église 31 - c/o Service des Finances - 4720 La Calamine

Tel: +32 87 63 98 07/ E-Mail: luca.samadello@kelmis.be

Pour TOUS LES CLUBS/ASSOCIATIONS

Les documents suivants doivent être joints à cette demande:

- une liste des membres actifs (date de naissance incluse);
- copies des factures justifiant au moins les dépenses à hauteur de la dernière subvention;
- rapport d'activité de l'année précédente.

Juste CHORALES, HARMONIES, SOCIÉTÉS MUSICALES, ASSOCIATIONS CULTURELLES, DE CARNAVAL & DE THÉÂTRE

Nombre de représentations en 2024 en dehors de la commune de La Calamine:

Nombre de représentations en 2024 au sein de la commune de La Calamine:

Nombre de répétitions ou de séances d'entraînement en 2024:

Juste ASSOCIATIONS SPORTIVES

Nombre d'entraîneurs avec: Licence A: Licence B: Licence C: Formation pour les handicapés:

Nombre d'entraîneurs avec: Licence maître de tir:

Est-ce que le club est affilié à une fédération sportive?

Est-ce que le club est affiliée à l'association sportive? (Sportbund)

Les documents suivants doivent être joints à cette demande:

- Copie de l'assurance responsabilité civile & accident;
- Copie de la carte d'invalidité;
- Copie des licences d'entraîneur et maître de tir.

Cette demande, ainsi que les documents à y joindre, doivent être envoyés à l'administration communale (service des finances) avant le 31 mars 2025.

Les demandes reçues après cette date ne seront pas prises en compte.

SIGNATURES

Signature n°1

Signature n°2

Fonction:

Fonction: